

Burundi : léger report du rapatriement des réfugiés vivant en Tanzanie

@rib News, 12/04/2018 Source Xinhua Le début effectif du rapatriement des réfugiés burundais vivant en Tanzanie initialement fixé pour le 5 avril dernier, a été reporté au 19 avril prochain, a annoncé jeudi dans un point de presse Thérèse Ntahiraja, assistant du ministre burundais de l'Intérieur et de la Formation Patriotique.

Un accord tripartite sur le rapatriement des réfugiés burundais vivant en Tanzanie, qui a été conclu le 28 mars dernier à Bujumbura, entre le Burundi, la Tanzanie et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), prévoit de rapatrier au total d'ici fin 2018, "pas moins" de 72.000 personnes. Le communiqué conjoint consacrant cet accord tripartite, mentionne en effet que sur un effectif d'environ 316.899 réfugiés demandeurs d'asile que la Tanzanie héberge à ce jour, il y aurait 274.455 réfugiés burundais dont 229.781 ayant quitté le Burundi lors de la crise électorale d'avril 2015. Le récent rapatriement "imprévu" au Burundi de plus de 2.400 personnes adeptes de la Burundaise Eusébie Ngendakumana (qui se dit "voyante") à partir du Rwanda voisin (nord), a poussé M. Ntahiraja, à pousser les partenaires de l'accord tripartite, à procéder à un "légèrement" du calendrier initialement défini pour la faisabilité des opérations relatives au rapatriement des réfugiés burundais vivant en Tanzanie en 2018. M. Ntahiraja a tenu à rassurer que les réfugiés rapatriés seraient "bien" accueillis. Ils vont regagner directement leurs propriétés foncières d'origine où ils vivaient avant leur refuge, et reçoivent de la part du gouvernement burundais des vivres en nourritures et des terres pour couvrir éventuellement leurs maisons au cas où il s'avérerait que ces dernières ont, entretemps, été endommagées, notamment pour cause d'intempéries. L'accord tripartite du 28 mars dernier demande au Programme Alimentaire Mondial (PAM) de prévoir une disponibilité pour la distribution des vivres aux rapatriés burundais pendant une période de trois mois suivant leur retour. Sur la question du rapatriement des réfugiés burundais vivant en Tanzanie, les gouvernements burundais et tanzanien avaient convenu, compte tenu de l'existence de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Burundi, de "passer d'une phase de facilitation du rapatriement au lancement d'une phase de sensibilisation et de promotion du retour volontaire". Cependant, à ce sujet, dans l'accord tripartite du 28 mars dernier à Bujumbura, le HCR a réitéré sa position selon laquelle cette agence du système des Nations Unies "n'est pas favorable" au concept de "promotion du retour volontaire" des réfugiés. Cet accord stipule également que ce processus accordera la priorité au rapatriement de 19.148 réfugiés dont l'intention de retour a déjà été vérifiée par le HCR.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});